



BVVB INFO N°108

La Ville du Bois, 19 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Ce Conseil Municipal avait pour principal objet le Débat d'Orientation Budgétaire 2015 (DOB). La salle du Conseil était remplie à cette occasion, principalement par les membres de l'Ecole de Musique pour contester les décisions de réduction de subvention suite aux baisses des dotations de l'Etat, les membres de la FCPE pour contester la nouvelle carte scolaire décidée après l'annonce de l'ouverture du groupe scolaire des Bartelottes. Un autre point important était à l'ordre du jour, la suspension de l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'immeuble du 47 avenue de la Division Leclerc, un accord financier ayant abouti entre le propriétaire et l'EFPIF. Cet immeuble sera détruit dans 18 mois afin de poursuivre le programme « Résidence Coté Parc », en bordure de la RN 20.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Ce Conseil Municipal est la séance de validation par les Conseillers des comptes de Gestion 2014, du Compte administratif 2014, affectation des résultats pour la ville et pour l'Assainissement. Le Maire a mis au vote le maintien des taux de fiscalité locale, et a mis au vote l'approbation du Budget Primitif 2015. L'équipe municipale étant majoritaire, les résultats 2014, en fonctionnement et investissements, et le budget primitif 2015 ont été approuvés.

ELECTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Le binôme Sandrine GELOT-RATEAU (Maire de Longjumeau) Claude PONS (Maire de Montlhéry) a été élu le 29 mars au poste de Conseillers Départementaux pour le nouveau canton de Longjumeau. Le Président du Conseil Départemental a été élu le jeudi 2 avril : Il s'agit de Monsieur François DUROVRAY. Madame Sandrine GELOT-RATEAU obtient le poste de deuxième vice-présidente en charge de la cohésion sociale, de l'habitat et de la politique de la ville. Monsieur Claude PONS est élu président délégué en charge du logement.

BVVB adressera rapidement un courrier à nos deux élus, afin de rappeler l'ensemble des problèmes qui nous touchent : logement sociaux, RN 20, transports collectifs.

REVISION DU PLU

Dans la « Feuille du Bois » n° 101 d'avril 2015, le Maire nous informe que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé par le Conseil Municipal de mars 2012 allait être révisé.

Cette révision permettra de mettre en conformité notre PLU suite à deux nouvelles lois.

- La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) qui supprime le coefficient d'occupation au sol. La révision proposée limiterait les effets de cette loi.
- La loi Grenelle 2 qui implique la prise en compte de nouvelles données concernant la maîtrise de la consommation d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention et la mise en état des continuités écologiques.

Il ne faut pas s'attendre à voir de nombreuses réalisations s'effectuer rapidement. Nous reparons à nouveau dans des études de restructuration de la RN20, de réflexion de l'aménagement du Centre-ville, et le déplacement de l'Ecole Notre Dame vers l'Institut du Sacré Cœur.

La suite au verso...





Nous suivons activement les avancées de cette révision du PLU qui doit être finalisée en début d'année 2016. La Municipalité nous annonce des concertations et la mise en place d'un registre au service de l'Urbanisme, il donc est important d'exprimer sur le registre nos remarques et éventuelles idées.

REUNION DE QUARTIER

Cette réunion de quartier s'est déroulée le 9 avril à 20h30 au foyer des anciens. Elle concernait l'ensemble des habitants recensé sur le bureau de vote de la Mairie. BVVB s'est invitée à cette réunion.

Une trentaine d'Urbisylvains était présente. Le Maire a présenté les principaux points du budget voté au Conseil Municipal du 31 mars, en insistant sur la forte baisse des dotations de l'Etat (-112000€) soit 15 points d'impôts. Cette baisse est compensée par une forte réduction des coûts au niveau des services (la petite enfance est moins impactée), en précisant que cette année encore, les taux d'imposition « municipaux » n'augmenteront pas, ce qui risque de ne pas être le cas pour les autres collectivités.

Le groupe scolaire des Bartelottes et le Gymnase seront ouverts en septembre. Cela permet de faire face aux 1000 nouveaux habitants attendus. Le Maire a rappelé l'obligation de respecter le taux de 25% de logements sociaux, actuellement, notre commune devrait être à 6,6%, fin 2016, environ 14%, et 25% en 2025. Si nous ne satisfaisions pas à cette règle, l'amen- de actuelle de 90000€ serait 5 fois supérieure en 2025.

Les Urbisylvains sont intervenus sur les sujets relevant de l'augmentation de la population, de la circulation, du stationnement et autres incivilités, dont le non-respect des places de stationnement pour les handicapés. Il a été également relaté des agressions physiques.

Un certain nombre de questions ont porté sur la RN20, particulièrement sur l'hypothétique venue de commerçants, du stationnement aux alentours, du risque d'augmentation de transit dans la commune, les problèmes non négligeables liés à la construction de la Résidence du Parc, la révision du PLU.

Il a été relaté des actes d'incivilité provoqués par les élèves de l'ISC qui jettent dans les ruelles voisines leurs restes de repas, les stationnements d'automobilistes devant les entrées des ruelles, le nettoyage peu efficace sur la ruelle des Néfliers, l'alcoolisme constaté place Beau- lieu, les déjections canines.

Il a aussi été évoqué les inondations dans la Grande Rue, le déplacement de l'école Notre Dame à l'intérieur de l'ISC, et le risque de perdre le cabinet Médical en 2017 pour cause de re- traite des médecins actuels.

Le Maire a conclu sur la mise en place de « citoyens vigilants ». Il a aussi donné des informa- tions sur la constitution de la future « Communauté Urbaine » qui regroupera la CAEE et la CAPS avec peut être l'arrivée de Wissous et de Verrières le Buisson. La validation sera faite par le Préfet en fin d'année.

DERNIERES MINUTES

Le week-end du 10 au 12 avril a eu son lot d'incidents sur la commune.

Contacté par un adhérent pour des nuisances de voisinage répétées, nous avons adressé un courrier au Maire et à la Police Municipale afin que des mesures soient prises.

Egalement, rue Victor Hugo, en proximité des Parentèles, une voiture a été brûlée, endommageant la clôture du rive- rain et privant durant quelques heures d'électricité les pro- ches voisins. Nous avons adressé un courrier au Préfet, et





en copies, le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nozay et le responsable de la Police Municipale demandant à ce que les plaignants puissent voir leurs plaintes reçues, comptabilisées et traitées par les différents services de police, et

ADHESION 2014/2015

Pourquoi adhérer :

Agir collectivement

Contre toute nuisance et dans l'intérêt de tous
(bruit, pollution, incivilités,...)



Pour une amélioration du cadre de vie
(préservation d'un équilibre habitat / espaces
verts, réaménagement de la RN20, ..)

Pour un urbanisme raisonné (de faibles
hauteurs d'immeubles, des espaces verts, une
offre de transport et de services cohérents,...)

Pour faire valoir nos droits de citoyens à choisir
notre environnement sur notre lieu de vie



S'informer, échanger

Sur les projets du territoire

Sur les travaux dans notre commune

Vous avez un doute, n'hésitez pas à nous contacter, par mail : info@bvvb.org ou par téléphone au : 06 81 08 23 11.

Pour les adhérents nous ayant rejoints en mai et juin 2014, votre renouvellement approche et nous espérons que le travail bénévole que nous assurons soit votre attente. Nous vous remercions de poursuivre votre effort de soutien. Pour ceux qui n'ont pas renouvelé, c'est le dernier bulletin hélas, que nous vous adressons.

A toutes fins utiles, ci-dessous un bulletin :

BULLETIN D' ADHESION 2014-2015 Nom du parrain : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes habitant le foyer : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Localité : _____

Tel : _____ Email : _____

Cotisation versée : _____ Chèque : Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l' ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera
envoyé dès réception de votre adhésion

Faites nous connaître, ne jamais oublier que l'union fait la force.